

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 223 prescrivant suspension de permis de conduire .

n° 223

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro

1 mars 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 116-117, délivré le 16 mars 1962 à Djibouti, au sieur Djama Elmi Waberi, somali issa fourlaba amahadelé farah mathan, né vers 1940 à Djibouti, fils de Elmi Waberi et de Douayah Obsieh, chauffeur, demeurant quartier n° 6, rue 36, maison 33, est susperidu pour une durée de un mois. Le permis de conduire n° 125 délivré à Djibouti le 8 avril 1955 au sieur Ragueh Warsama Ared, Somali issa rer moussa rer yaroun, né vers 1930 à Doudah (C.F.S.), fils de Warsama Ared et de Ahadio Assoeh, chauffeur à la prison civile, demeurant à la G.T. est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 59-60, délivré à Djibouti le 25 janvier 1963 au sieur Déconzanet (François), né le 10 mars 1927 à Saigon (Sud-Vietnam), fils de Lourdessany et de feu Lilla (Renéria), caporal au 6e Escadron blindé d'infanterie à Djibouti, est suspendu pour une durée de six mois. Le permis de conduire n° 126-127, délivré à Djibouti le 30 avril 1964 au sieur Mohamed Ahmed Allaoui, arabe zeidi, né vers 1946 à Dikhil (C.F.S.), fils de Ahmed Allaoui et de Saida Awale, chauffeur, demeurant à Dikhil, est suspendu pour une durée de trois mois. Le permis de conduire n° 170, délivré à Djibouti le 30 janvier 1928 au sieur Ibrahim Ahmed Ibrahim, afar adaël, né vers 1914 à Djibouti, fils de Ahmed Ibrahim et de Mariam Abdallah, chauffeur, demeurant au quartier n° 4, est suspendu pour une durée de huit jours. Le permis de conduire n° 75-26056, délivré à Paris le 26 janvier 1955 au sieur Cinquin (Bernard), né le 27 juillet 1930 à Blace (Rhône), fils de Marius et de Marie-Louise Desmolles, chef d'exploitation aux glaciers Coubèche, demeurant quartier «Le Marabout » à Djibouti, est suspendu pour une durée de deux mois.